

## EDITO



Chers parents,

Vous avez la primeur du premier numéro de la toute nouvelle communication municipale.

En effet, le traditionnel bulletin municipal, ainsi que le bulletin spécial scolaire sont remplacés par 'Les Échos de Conques/Orbiel' et 'Vie Scolaire - Les Échos'.

Ils seront disponibles par voie électronique, ainsi que sur le nouveau site internet mis en place courant janvier 2023.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année.

**Jean-François JUSTE**  
Le Maire

Comme nous le constatons malheureusement tous au quotidien, nous subissons depuis plusieurs mois une hausse significative des prix des matières premières, de l'énergie ...

Les projections pour les mois à venir restent à cette heure très incertaines, voire pessimistes.

Soucieux de ne pas impacter financièrement les familles, nous mettons tout en œuvre pour ne pas augmenter le **tarif du repas du restaurant scolaire inchangé depuis septembre 2017.**

Le 5 décembre dernier les membres de la **commission administrative du CCAS** ont **décidé à l'unanimité**, après avoir échaudé divers scénarios **de ne pas augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le prix du repas,**

## RESTAURATION SCOLAIRE

maintenu donc à 3,40 €, sans s'interdire de le réviser en cas de nouvelles augmentations, avant juin 2023.

Pour ce faire, il a été décidé dans un premier temps, que **le service d'inscription du portail famille soit ouvert pour 2 mois seulement** (soit jusqu'aux vacances de février).

Début Février, nous ouvrirons le mois de mars 2023.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'éventuelle évolution du tarif.

Croyez que nous faisons tout notre possible afin de vous assurer la meilleure offre pour notre service de restauration scolaire.



## LE COUT RÉEL D'UN REPAS EN 2022

Le coût réel d'un repas au restaurant scolaire comprend :

**CHARGES GÉNÉRALES 80.000€/an** : Fluides (eau, gaz, électricité), l'alimentation locale, le contrat de prestation (fourniture des repas), maintenance du matériel, assurances, téléphonie, divers.

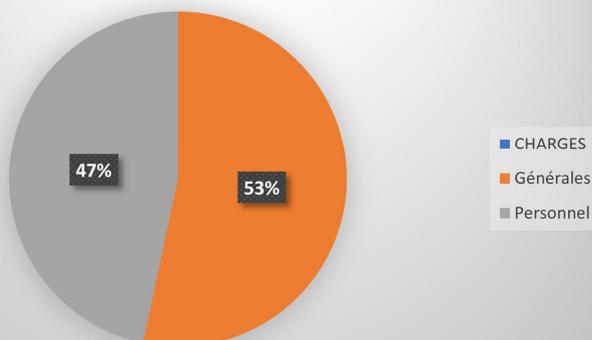
**CHARGES PERSONNELS 70.000€/an** : Administration et service.

**RECETTES REGLEMENT PARENTS : 60.000 €/an.**

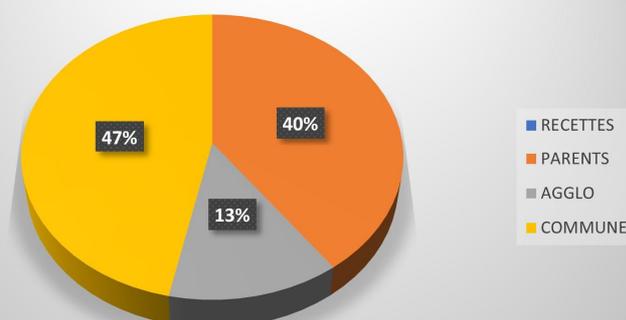
**RECETTES AGGLO (ALAE et CENTRE de LOISIRS) : 20.000 €/an.**

**SUBVENTION MUNICIPALE au C.C.A.S. 70.000 €/an.**

### Répartition Charges



### Répartition Recettes



# RAPPEL EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Le repas commandé, enfant malade **non désinscrit** = **facturation repas**

**Enfant malade** : **trop tard** pour intervenir **sur le portail** et le **désinscrire les premiers jours** : demandez **un certificat médical pour ne pas payer les premiers jours d'absence sans désinscription**.

**EXEMPLE** : Enfant inscrit les LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

Enfant malade le dimanche = impossible désinscription LU et MA = certificat médical + désinscription pour les autres jours



**Même opération** lorsque votre enfant participe à une **sortie scolaire** : **pensez à le désinscrire**.

## CAPACITÉ RESTAURANT SCOLAIRE et ALAE

Le service de la pause méridienne (repas et animation) est assuré par **10 à 15 animateurs** en fonction des effectifs.

En moyenne **140 enfants** bénéficient de ce service (100 pour l'élémentaire et 40 pour la maternelle).

**Pour l'ALAE du midi**, l'État fixe la capacité d'accueil en fonction de la superficie des locaux mis à disposition, soit une **capacité maximum** :

- de **110 élèves pour l'élémentaire**
- **60 pour la maternelle**.

Lorsque ces chiffres sont atteints, l'accès au **portail famille** est **bloqué automatiquement**.

Contact : [resto.scolaire@conques-sur-orbiel.fr](mailto:resto.scolaire@conques-sur-orbiel.fr) ou **04.68.77.77.36**

## LE PORTAIL FAMILLE

**TESTÉ  
APPROUVÉ  
ADOPTÉ**

Le 'Portail famille' est mis à la disposition des parents par le CIAS Solidarité de Carcassonne Agglo.

Du côté administratif (commande repas et suivi), comme du côté des familles (inscription, désinscription et paiement) l'application donne entièrement satisfaction.

**Rappel** : La municipalité durant les périodes Covid n'a pas facturé aux familles les repas en cas d'absence des enfants, quelle que soit la situation.

Elle a pris en charge ce différentiel financier.



## LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

